

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 11 décembre 2025, s'est réuni le 18 décembre 2025, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Catherine LECLERC
BADEN : Patrick EVENO
BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR (arrivée à 18h15) - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h04)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET (Départ 19h)
LOCQUeltas : Michel GUERNEVE
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - François ARS - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA (arrivée 18h45)

Ont donné pouvoir :

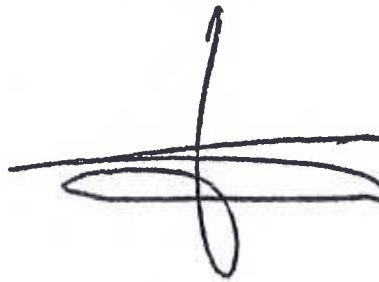
ARRADON : Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir Denis BERTHOLOM
ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR a donné pouvoir à Julian EVENO jusqu'à 18h15
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR à partir de 18h15
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU à partir de 19h04
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO à partir de 19h
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Freddy JAHIER
PLOEREN : Gilbert LORHO a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SARZEAU : Roland NICOL a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SURZUR : Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT

VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
VANNES : Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
: Maxime HUGUE a donné pouvoir à François ARS

Absents :

LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves to the right at the top, crosses a horizontal line, and loops back down and to the left.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2025

EAU

EAUX PLUVIALES URBAINES : ZONAGE

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Conformément au Schéma Directeur validé au Conseil communautaire du 18 décembre 2025, la politique de gestion des eaux pluviales urbaines de Golfe de Morbihan - Vannes agglomération, vise à :

- Limiter les débordements d'eaux pluviales
- Améliorer la qualité des milieux récepteurs
- Maitriser les coûts
- Adapter le territoire au changement climatique
- Créer une culture commune

Cette stratégie est résumée à travers le concept de développement de « la ville éponge ».

Pour mettre en œuvre cette stratégie, conformément à l'article L.2224-10 du C.G.C.T., il est proposé d'instaurer un zonage des eaux pluviales urbaines, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération, et de proposer son intégration dans les documents d'urbanismes du territoire.

Ce zonage des eaux pluviales urbaines s'applique à la zone urbaine définie comme suit : »La zone urbaine, au titre de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines, comprend l'ensemble des zones U et AU des PLU, ainsi que les secteurs couverts par le plan de sauvegarde et de mise en valeur de la ville de Vannes. Cette zone est étendue de 100 mètres pour inclure les espaces verts, les parcs et les ouvrages hydrauliques (tels que les fossés, réseaux, bassins, etc.) qui sont hydrauliquement liés à la zone urbaine. Les six règles à l'intérieur de ce périmètre sont :

1. Stockage et infiltration d'une lame d'eau de 40 mm
2. Infiltrer sur l'équivalent de 20% de la surface imperméable
3. Surverse au niveau du terrain naturel
4. Préserver les axes de ruissellement
5. S'adapter au niveau d'eau dans le sol
6. Pompage interdit vers l'extérieur de la parcelle

Une procédure dérogatoire est prévue suivant le principe de : « éviter/réduire/raccorder »

Vu l'avis favorable du bureau du 23 mai 2025, vu l'avis favorable de la commission environnement du 11 décembre 2025, il vous est proposé :

- *d'arrêter le zonage des eaux pluviales urbaines de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération tel que proposé dans le dossier annexé à la présente délibération ;*
- *de soumettre le présent zonage des eaux pluviales à enquête publique ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

